

# OFI RS Euro Convertible Bond Defensive

OBLIGATIONS CONVERTIBLES • ZONE EURO • PROFIL OBLIGATAIRE • ISR

OFI RS Euro Convertible Bond Defensive est investi principalement en obligations convertibles de la zone Euro avec pour objectif de surperformer son indice de référence (Exane Eurozone Convertible Bond<sup>(1)</sup>) sur un horizon de placement recommandé de 2 ans.

L'équipe de gestion suit une approche entrepreneuriale de « stock-picker ». Elle privilégie la sélection d'entreprises de la zone Euro offrant un fort potentiel de développement, en suivant une approche d'accompagnement et de financement de leurs projets. Dans cette optique, les gérants visent à aller jusqu'à la conversion de l'obligation convertible.

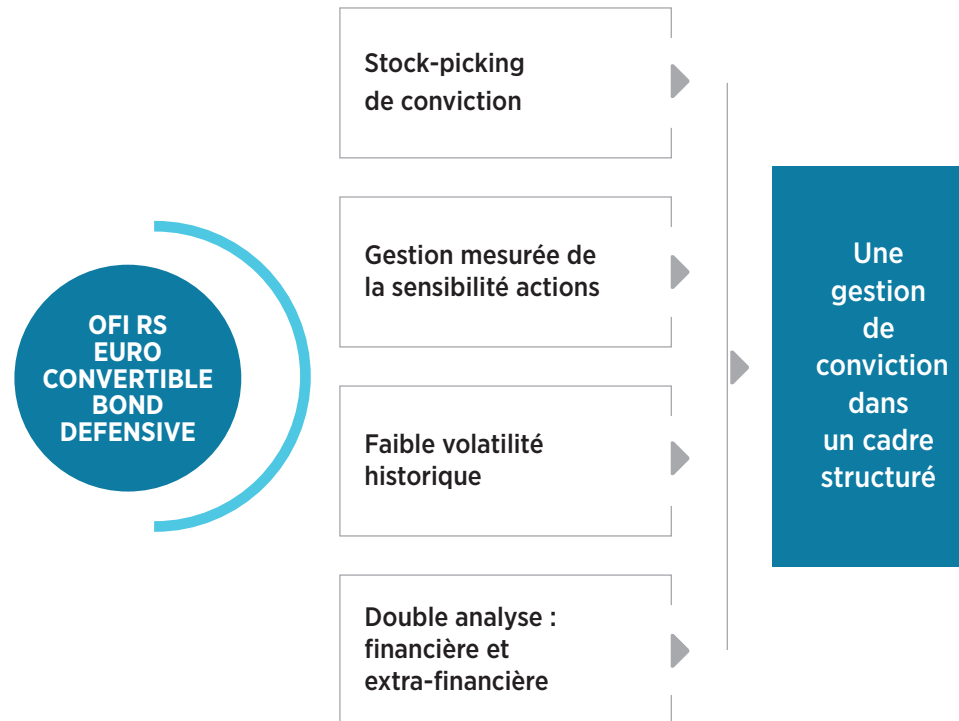
Le fonds intègre à l'analyse fondamentale une analyse extra-financière afin d'apprécier les pratiques ESG<sup>(2)</sup> des émetteurs.

De par sa gestion atypique – sensibilité actions (delta) comprise entre 10 et 30 % – OFI RS Euro Convertible Bond Defensive offre un niveau de risque comparable à celui d'un placement obligataire long terme.

<sup>(1)</sup> Plus d'informations sur le site : [www.exane.com](http://www.exane.com)

<sup>(2)</sup> Environnemental, Social, Gouvernance

## Positionnement et stratégie



## Caractéristiques

### CODES ISIN

Part IC : FR0010014480 • Part ID : FR0010014498  
Part R : FR0013275088 • Part RF : FR0013305026

### FORME JURIDIQUE

FCP de droit français

### CLASSIFICATION AMF

Fonds mixte

### DATE DE CRÉATION

28 janvier 1994, agréé par l'AMF

### DEVISE

Euro

### VALORISATION

Quotidienne

### SOCIÉTÉ DE GESTION

OFI Asset Management

### AFFECTATION DES RÉSULTATS

Capitalisation / Distribution

### FRAIS D'ENTRÉE / DE SORTIE

Part I : 4 % max / 1 % max  
Part R : 2 % max / 1 % max

### FRAIS DE GESTION COURANTS

Part I : 1,10 % (exercice précédent, clos en septembre 2017)  
Part R : 0,46 %  
Part RF : 1 % (estimation actualisée, septembre 2019)

### COMMISSION DE SURPERFORMANCE

15 % de la performance au-delà de l'indice

### MONTANT DE SOUSCRIPTION MINIMUM

Part I : 500 000 € (puis 1 part)  
Part R : 1 part

### ÉCHELLE DE RISQUE\*



## Équipe de gestion



Olivier  
RAVEY

Co-Directeur des gestions obligations convertibles



Nancy  
SCRIBOT-BLANCHET

Co-Directeur des gestions obligations convertibles

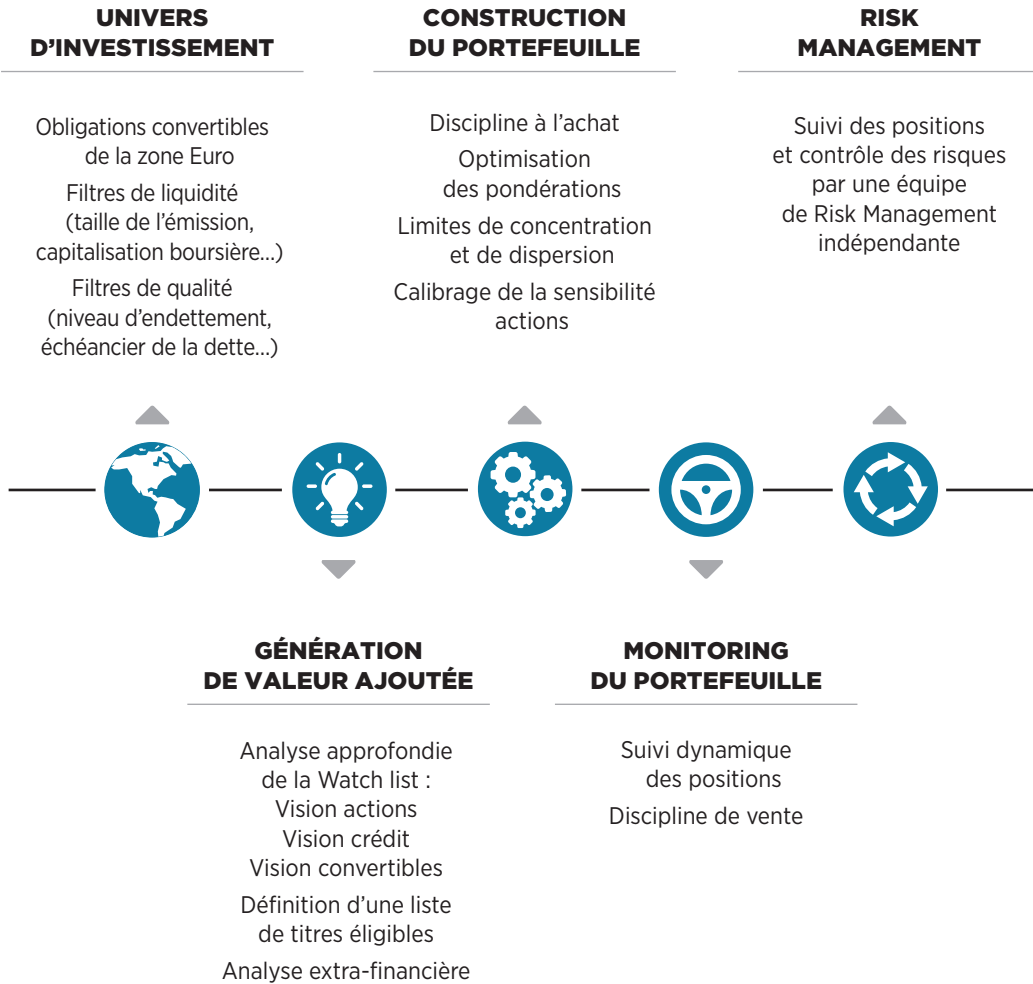
## Les atouts

- Une source de diversification efficace par rapport aux classes d'actifs traditionnelles
- Un contexte de marché favorable aux obligations convertibles
- Un delta « capé » faisant du fonds une alternative à un placement obligataire long terme

## Les risques

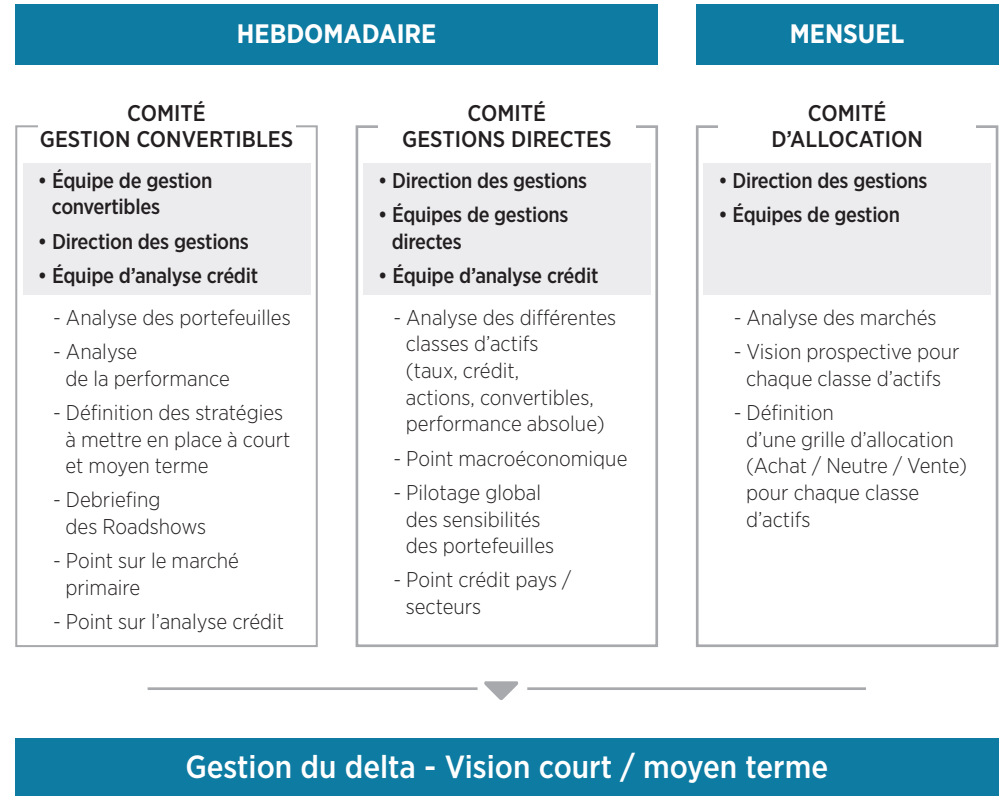
- Perte en capital
- Obligations convertibles
- Taux
- Actions
- Crédit
- Contrepartie
- Haut rendement
- Petites valeurs

Équipe de gestion au 31/12/17, susceptible d'évoluer. Pour plus d'informations : [www.ofi-am.fr](http://www.ofi-am.fr) • \*L'échelle de risque et de rendement est un indicateur allant de 1 à 7 et correspondant à des niveaux de risque croissants. La catégorie de risque et de rendement indiquée dans ce document est susceptible d'évoluer dans le temps. Elle est déterminée par application d'une méthodologie réglementaire. Pour plus de détails sur cette méthodologie, se référer au Document d'Information Clé pour l'Investisseur (DIC).



## Le pilotage de la sensibilité actions (delta)

Le delta du portefeuille est la résultante du stock-picking corrigé de nos anticipations macroéconomiques



Ce document à caractère promotionnel est destiné exclusivement à des clients professionnels et non professionnels au sens de la Directive MIF. Il ne peut être utilisé dans un but autre que celui pour lequel il a été conçu et ne peut pas être reproduit, diffusé ou communiqué à des tiers en tout ou partie sans l'autorisation préalable et écrite d'OFI Asset Management. Aucune information contenue dans ce document ne saurait être interprétée comme possédant une quelconque valeur contractuelle. Ce document est produit à titre purement indicatif. Il constitue une présentation conçue et réalisée par OFI Asset Management à partir de sources qu'elle estime fiables. Le(s) fonds mentionné(s) dans le document a/ont été agréé(s) par l'AMF ou la CSSF et est(ont) autorisé(s) à la commercialisation en France et éventuellement dans d'autres pays où la loi l'autorise. Préalablement à tout investissement,

il convient de vérifier si l'investisseur est légalement autorisé à souscrire dans le fonds. Le DICI doit être obligatoirement remis aux souscripteurs préalablement à la souscription. Les règles de fonctionnement, le profil de risque et de rendement et les frais relatifs à l'investissement dans un fonds sont décrits dans le DICI de ce dernier. Le DICI et les derniers documents périodiques sont disponibles sur demande auprès d'OFI Asset Management. OFI Asset Management se réserve la possibilité de modifier les informations présentées dans ce document à tout moment et sans préavis. OFI Asset Management ne saurait être tenue responsable de toute décision prise ou non sur la base d'une information contenue dans ce document, ni de l'utilisation qui pourrait en être faite par un tiers. Dans l'hypothèse où un fonds fait l'objet d'un traitement fiscal particulier, il est précisé que ce traitement dépend de la situation individuelle de chaque client et qu'il est susceptible d'être modifié ultérieurement.

## CONTACT

+33 (0)1 40 68 17 17  
contact@ofi-am.fr

Suivez-nous !

